

4^{ème} Orientation HABITAT

THEMATIQUE 5: L'HABITAT DURABLE

Fiche action n°4.5.1 INCITER A L'HABITAT DURABLE PAR UN GUICHET UNIQUE

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

En s'appuyant sur la campagne de thermographie, l'objectif est de :

- Organiser un dispositif de conseil indépendant. Outre la sobriété énergétique des constructions, ce conseil pourrait intégrer des préoccupations comme la réduction des nuisances sonores (facteur important de qualité de vie et de santé) et la prévention des pollutions intérieures (la ventilation est un impératif dans des constructions qui devront être de mieux en mieux isolées).
- Vulgariser les dispositifs type diagnostic de performance énergétique des bâtiments et favoriser la diffusion de l'information sur des pratiques simples et peu coûteuses à mettre en œuvre (la connaissance de l'état initial est un préalable à toute action).
- Faciliter l'accès à des prestations de conseils (type audit énergétique, acoustique ou de conception) et l'acquisition de matériaux ou de dispositifs dont les performances seraient garanties par un cahier des charges (cf fiche action 3).
- Répondre aux problèmes rencontrés dans le fonctionnement et le suivi des installations (les modes d'habiter dans des bâtiments à haute ou très haute performance énergétique peuvent nécessiter une adaptation des comportements des occupants).
- Faciliter le conseil et aider à la conduite de projet pour les collectivités et acteurs publics qui gèrent un parc tertiaire important ainsi que pour les organismes du logement aidé qui possèdent un parc de logement majoritairement construit durant les "Trente Glorieuses".
- Orienter les collectivités locales vers la réalisation de bâtiments à hautes performances énergétiques et plus largement vers la Haute Qualité Environnementale.

Pourraient être concernés par ce dispositif :

- Les particuliers à l'occasion des opérations de construction neuve ou de travaux sur l'existant nécessitant ou non une demande de permis de construire ou de déclaration de travaux.
- Les collectivités, activités administratives ou associatives, organismes HLM à l'occasion de travaux d'amélioration, de réhabilitation, de construction ou d'opérations d'aménagement.

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

En moyenne nationale, l'habitat représente 40 % de la consommation d'énergie et plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Au niveau de Cités en Champagne, l'activité tertiaire liée au rôle de capitale régionale et le parc de logements locatifs important rendent nécessaire une action sur les constructions.

Pour pouvoir construire "sain et durable" et rénover l'existant en répondant aux enjeux de l'énergie et du climat, de nouvelles réglementations, technologies et pratiques professionnelles voient le jour. Qu'il s'agisse de l'architecture, des matériaux de construction, des dispositifs de ventilation et de chauffage, de la gestion des chantiers, du recyclage des déchets ou encore de la consommation d'énergie et de ressources naturelles, tous les postes doivent être passés au crible.

Toutefois, l'accès à ces pratiques et technologies suscite de nombreuses questions. Il existe une grande variété de matériaux, fournisseurs, maîtres d'œuvre et les progrès techniques sont très rapides ce qui pose le problème de la formation et de l'évolution des compétences.

Par ailleurs, les aides et subventions sont également très diverses, les interlocuteurs multiples et les particuliers, comme les acteurs publics, sont confrontés à de réelles difficultés lorsqu'ils souhaitent s'engager dans une démarche de rénovation/construction/aménagement durable.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mettre à disposition des particuliers un guichet unique de conseils (par exemple la cellule Info-Energie de Châlons-en-Champagne) leur permettant :

- D'avoir une approche globale de leur projet et un diagnostic simple de leur situation,
- D'avoir une information sûre et fiable sur les différentes techniques, matériaux, etc.,
- D'avoir accès à une information à jour sur l'ensemble des aides aussi bien publiques que privées (subventions, crédits d'impôts, crédits bancaires etc...).

La transmission de l'information aux particuliers (à préciser avec le groupe 6) pourrait avoir lieu à l'occasion d'une acquisition immobilière (notaires, agences, banques, collecteurs du 1%, ...), de travaux ne nécessitant pas de déclaration ou d'autorisation (point info-énergie, ANAH, syndicats, gérants de copropriétés, UNPI, ...), de travaux nécessitant un permis de construire ou une déclaration de travaux (mairies, DDE, ...) et plus largement via les médias des collectivités (journal, site Internet, ...).

Mettre à disposition des acteurs publics un dispositif de type Conseil en Energie Partagé (collectivités locales, services publics, organismes HLM) permettant :

- D'avoir un accompagnement sur les solutions techniques et financières pour optimiser les choix lors de projets de constructions et d'aménagements et pour adapter le parc existant (maîtrise des consommations et des divers fluides).
- D'assurer une veille technique et réglementaire.
- De communiquer autour des résultats et d'affirmer le rôle d'exemplarité des collectivités et acteurs publics.

4. ACTEURS

Direction pilote	
Directions associées	
Partenaires techniques	Point info-energie, Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables (ARCAD). Pôle Qualité Environnementale régional. ANAH, UNPI, FNAIM, ordre des architectes, ... Energéticiens.
Partenaires financiers	ADEME - Région

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

1) Retombées :

- a. Réduction des charges locatives (particuliers, parc HLM).
- b. Réduction des charges des bâtiments tertiaires.
- c. Réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- d. Impact sur l'économie locale (réalisation de travaux de mise aux normes).
- e. Renforcement de l'attractivité de la ville et de l'agglomération.

2) Evaluation :

- a. Nombre de renseignements délivrés au point info-énergie.
- b. Nombre de visites sur une rubrique d'un site Internet.
- c. Enquêtes de satisfaction auprès des habitants/locataires.
- d. Subventions/crédits d'impôts attribués.
- e. Nombre de Tonnes Equivalent Pétrole économisées dans les bâtiments tertiaires et le parc de logements.

4^{ème} Orientation HABITAT

THEMATIQUE 5: L'HABITAT DURABLE

Fiche action n°4.5.2 ECO QUARTIER

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Dans sa définition des « écoquartiers », l' e-dictionnaire Wikipédia indique que « de l'élaboration à la phase d'exploitation, les quartiers durables sont le résultat de l'action entreprise pas une multitude d'acteurs aussi variés que nombreux. [...]. La participation citoyenne couplée au principe de subsidiarité est un élément essentiel d'un quartier durable. »

En s'appuyant sur la dynamique créée par le Grenelle l'objectif est d'associer la population de Châlons à notre Châlons de 2010 en proposant des habitats urbains différents, compétitifs et attractifs : pour inverser la tendance lourde de l'étalement urbain par la réflexion à la création d'un Eco-quartier.

Dans ce cadre, nous pourrions valoriser les initiatives écologiques et former des Eco-citoyens en associant les citoyens aux projets urbains,

Le défaut de concertation peut engendrer des échecs importants. La participation citoyenne au projet ne constitue pas une garantie de qualité, mais représente la voie privilégiée d'un urbanisme partagé et novateur

« La participation citoyenne donne la voix à ceux qui veulent déjà agir et permet de diffuser l'information, de convaincre ceux qui sont moins sensibilisés (l'effet d'entraînement étant démontré comme un élément majeur dans les quartiers durables réalisés (cf. BedZED-GB, Eva Lanx Meer-NL ou Vesterbro-DK). »

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Un Eco-quartier (terme composé inventé en 2000) désignent des quartiers qui se distinguent du fait d'un art de vivre apaisé, tenant compte de l'environnement, d'un soin apporté à l'architecture comme à l'espace public et d'une organisation sociale originale, favorisant l'échange et la convivialité. Bien souvent, pour créer un écoquartier, il importe de ne « pas se concentrer exclusivement sur le quartier mais de considérer la ville dans son entier. »

Si les paramètres techniques, sociaux et environnementaux d'un éco-quartier sont mesurables, les aspects liés à la participation citoyenne restent plus difficiles à appréhender et soulèvent la question de la gouvernance.

L'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies d'Ile de France fait même de la gouvernance un point incontournable de la réussite d'un projet d'éco-quartier : « *Au-delà du traitement des thématiques environnementales, économiques et sociologiques, la réussite de l'aménagement des « éco-quartiers » repose également sur des dispositifs originaux de gouvernance. Ils sont mis en place dès le démarrage d'une opération et de façon durable, c'est-à-dire maintenus dans le temps. En effet, la participation, l'information et la formation des différents acteurs sont indispensables pour que les principes du développement durable soient bien compris, acceptés et intégrés dans les pratiques au quotidien de tous les habitants du quartier ».*

En conséquence : Il semble indispensable que la question de la gouvernance soit traitée de manière approfondie pour assurer la réussite du projet urbain d'Eco-quartier.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

En s'appuyant de l'exemple de **Lille/ quartier des Rives de la Haute Deûle** pour lequel un comité d'acteurs et 3 collèges (promoteurs-financeurs / Constructeurs de la Ville / habitants et associations) ont été constitués. C'est ainsi que . 12 ateliers ont été organisés pour définir un référentiel écoquartier partagé par la Ville et les acteurs. De nombreuses réunions thématiques ont eu lieu : voir le site [euratechnologies -mag.com](http://www.euratechnologies-mag.com), qui forme outil de communication et plate-forme d'échange.(<http://www.euratechnologies-mag.com>)

- Créer un référentiel du futur quartier, intégrant notamment la démarche et les objectifs de la Ville,
- Offrir physiquement sur Châlons, un lieu des débats, un espace de présentation, d'exposition du futur quartier.
- Donner aux organisations citoyennes, aux acteurs des lieux d'expressions et associer les habitants, ceux des quartiers voisins, et l'ensemble de la population à la création de ce nouveau quartier,.
- Apporter de la qualité et de la diversité à un quartier par la promotion des initiatives originales et novatrices.
- Associer les partenaires du projet et les gestionnaires du quartier à une démarche participative commune pour faire vivre le quartier, informer, sensibiliser, coordonner, etc.
- S'entourer des experts de chaque domaine et leur exposer le projet dans son ensemble (aménagement, construction, mixité sociale, naturalisme/écologie, économies d'énergie, transports en commun, etc.)
- Associer les services des collectivités concernées et ceux de l'État et ses établissements publics.
- Se doter d'un système de management environnemental pour le projet (et étendre si possible à la certification des collectivités et autres parties prenantes)

4. ACTEURS

Direction pilote	Ville de Châlons en Champagne
Directions associées	Communauté d'agglomération de Châlons et Cités en Champagne
Partenaires techniques	A définir en fonction de chaque cible de l'action.
Partenaires financiers	Kronsberg (D) : Pour assurer la communication environnementale du quartier de Kronsberg, la Ville de Hanovre a institué une agence environnementale, nommée KUKA, dotée du statut de SARL : 51% de son capital est détenu par la ville et 49% par un consortium d'acteurs locaux, investisseurs, architectes... Donc à définir

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

--

4^{ème} Orientation HABITAT

THEMATIQUE 5: L'HABITAT DURABLE

Fiche action n°4.5.3 FORMATION

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Formation et incitation des professionnels du bâtiment à l'habitat durable (Architectes, Maître d'œuvre, Maître d'ouvrage, Entreprises, ect...)

Formation des élus

Formation des particuliers

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

La formation des professionnels est une action à mener prioritairement. Selon l'Ordre des Architectes, 10% des architectes sont formés aux logiques du développement durable. On relève également sur les chantiers de construction une méconnaissance des nouvelles techniques de construction et d'emploi des matériaux. L'emploi de produits réputés nocifs comme les solvants chimiques est encore constaté alors que des produits équivalents sans danger pour l'environnement et les ouvriers sont disponibles.

La volonté d'innover dans la construction se heurte au poids des habitudes et à un niveau de qualification globalement insuffisant pour la mise en œuvre des éco-matériaux (isolation, chauffage, ventilation, revêtements muraux, ...).

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Région Champagne-Ardenne organisent 2 jours de formation tous les mois à destination des architectes, promoteurs, entreprises de conseil, entreprises du BTP et générales.

Cette organisation permet d'instaurer un dialogue entre des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.

En conclusion, il est proposé de conduire une réflexion sur ce point en invitant des représentants de la FFB et de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

L'information des usagers à l'occupation des constructions à haute performance énergétique est également une nécessité. Il faut notamment expliquer aux locataires la nécessité de respecter les dispositifs de ventilation (dangers pour la santé de l'air vicié) et d'éviter de gaspiller l'énergie économisée pour le chauffage à l'occasion de surconsommations sur certains appareils électriques. Cette information ne peut se résoudre à un document de communication et implique un dialogue et un suivi.

Les bailleurs sociaux ont un rôle d'incitation à jouer sur ce point (ce sont également les premiers à avoir réalisé des opérations HQE) mais ils doivent également faire face à de nouvelles difficultés : alourdissement des normes, paupérisation des locataires, baisse des produits de la location consécutivement à l'amélioration de la performance énergétique des logements. A court terme, il devient ainsi difficile de concilier construction de logements à très haute performance énergétique (qui nécessitent un temps d'approche technique et administrative plus important) et entretien/amélioration du parc existant.

L'information et la sensibilisation des publics scolaires est également souhaitable. Les actions conduites au niveau de la collecte des déchets ont montré leur efficacité. Les jeunes ont un rôle incitatif réel dans la cellule familiale.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour les professionnels : au moment du dépôt des dossiers de permis de construire, chaque professionnel ou particulier aidé d'un professionnel devra remplir une fiche « thermique » du futur projet. Les performances énergétiques minimales étant fixées préalablement. Selon le niveau de prise en compte des impacts environnementaux, mettre en place des exonérations de TFPB (Cf ex ci-joint)

Mise en place de formations par la FFB et le CREPA (architectes)

L'Ordre National des architectes va diffuser un DVD intitulé « Architecture responsable et Développement durable », qui sera entre autre un outil de sensibilisation à la Maîtrise d'Ouvrage.

Pour les élus : visite de cas concrets avec témoignage des utilisateurs. La CAC doit être moteur et communiquer sur ses actions propres au sein du territoire (ex : récupération des eaux de pluie pour l'arrosage et le nettoyage de trottoirs..etc..)

Pour les particuliers : au moyen de la campagne de thermographie, par le biais du point info-énergie. Organiser des visites de type circuits en vélo ou en bus, de projets HQE ou de site mettant en avant l'écologie.

Pour le public scolaire : Inciter les collèges ou lycées à travailler sur le montage de courts métrages à thème.

Cycle de conférences pour tous types de population.

4. ACTEURS

Direction pilote	
Directions associées	
Partenaires techniques	FFB, CAPEB, Ordre des architectes,
Partenaires financiers	

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

--

4^{ème} Orientation HABITAT

THEMATIQUE 5: L'HABITAT DURABLE

Fiche action n°4.5.4 GROUPEMENTS D'ACHATS

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Permettre aux ménages de la communauté de communes de réduire leurs factures et leur budget énergie tout en consommant moins d'énergie et une énergie durable.

Promouvoir l'utilisation de matériel éco-responsable et de conseils techniques au travers d'une association indépendante et sans but lucratif afin de permettre au citoyen de la communauté de commune de bénéficier du meilleur rapport qualité-prix et d'un accompagnement pour des produits ou des actions ciblés.

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

- Le matériel : l'offre en matière de cellules photovoltaïques, de cellules solaires thermiques est de plus en plus grande ; Les qualités, les rendements les comparatifs entre les différents fournisseurs ou assembleurs (et non installateurs) sont de plus en plus difficiles à réaliser. Cela est une réalité pour les panneaux solaires mais aussi pour tous les nouveaux produits à haute technologie que les fabricants sortent en jouant sur l'effet « écologique » et que les commerciaux vendent en jouant sur le crédit d'impôt.
- En s'appuyant sur la carte thermographique établie sur la CAC, qui va sensibiliser le citoyen sur les changements à apporter au niveau de son habitat. L'objectif est de lui apporter un diagnostic thermique (voir + ?) individualisé moyennant un faible coût (qui sera dans la plupart des cas remboursés dès les premières années) afin de l'orienter sur les améliorations à apporter.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Objectif : analyser les différents produits ou actions

En participant au "Groupement d'Achat", vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé pour réussir votre projet solaire (ou autre), c'est-à-dire :

- garantie d'une information complète et transparente
- meilleur rapport qualité/prix par la sélection des offres les plus sérieuses
- accompagnement individualisé et spécialisé
- regroupement pour assurer la disponibilité de l'expertise utile et la revente des certificats verts au prix le plus avantageux.
- Une première soirée d'information aura lieu où les points suivants seront abordés :
 - * infos pratiques sur les investissements prioritaires pour réduire la facture Energie,
 - * accompagnement pour l'achat d'électricité verte dans la perspective d'installation d'un système photovoltaïque,
 - * les conditions et contraintes relatives à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques
 - * les étapes prévues et l'évaluation du rapport coût / bénéfice d'un projet en tant que ménage ou PME

* l'invitation des personnes intéressées à une seconde soirée d'information et de rencontre des fournisseurs sélectionnés

Suivront ensuite 2 autres soirées au cours desquelles les participants choisissent un ou plusieurs fournisseurs puis reviennent avec les devis obtenus pour opérer le meilleur choix. Un suivi est ensuite assuré par l'asbl, tant au plan technique que pour la gestion et la revente des certificats verts produits. Inscription souhaitée sur www.grapp.be ou auprès du Service Energie de la Ville de Visé. Le souhait est de développer ces groupements à d'autres matériels tel que : isolation par l'extérieur, puit canadien, VMC double flux haut rendement, diagnostic thermique etc...

4. ACTEURS

Direction pilote	Association à créer, formée par l'ASBL de Pierre Melon (Belgique) « GRACH »
Directions associées	
Partenaires techniques	Service technique de la ville et de la CAC pour porter le projet. et la société Proenergie : info@proenergie.be
Partenaires financiers	Ville : la communication sur les réunions, la participation au frais des 3 réunions d'information

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

Aujourd'hui l'ASBL de Pierre Melon s'est développée en Belgique uniquement. Il possède une solide expérience cf www.grach.be :

- Environ 20 actions réalisées en 2006
- Environ 1500m² installés en 2006
 - ⇒ 10% du marché Wallon
- Dont 25 à 30% de chauffage solaire (systèmes combinés) !
- Octobre 2007 : 1 GRACH par mois et déjà plus de 400 ménages accompagnés dans leur projet solaire – doublement du Budget
- 2008 : les GRAPP : groupes d'achat de panneaux photovoltaïques : vers 2 à 3 nouveaux groupes d'achat chaque mois
- 2008 : 20 Achats groupés en Wallonie et à Bruxelles
- 2009 : 2 à 3 nouveau groupe d'achat par mois